



Lettre d'informations municipales

numéro 139

1^o trimestre 2022

Pour nous contacter.

**Groupe Vivre Mieux à Mantes-la-Jolie.
Hôtel de Ville. 31 rue Gambetta 78200
Mantes-la-Jolie.**

- ◆ Armelle HERVÉ
armelle.herve@wanadoo.fr
- ◆ Binta SY
bintah.sy@hotmail.fr
- ◆ Mohamed MMADI
benamada@hotmail.com
- ◆ Marc JAMMET
marc.jammet@wanadoo.fr

Bien à vous

En ce début d'année, notre lettre d'informations municipales passe à 8 pages.

C'est que notre activité se renforce et que nous mobilisons mieux de nouvelles compétences.

Au moment où la droite locale se déchire et dont les deux clans s'insultent copieusement, nous, nous continuons à faire nos preuves, tranquillement, sérieusement.

Nous avons beaucoup à vous dire. Et nous pensons également que cela irait mieux si tous s'attachaient à donner la parole aux Mantais.

C'est ce que nous tentons de faire dans cette lettre en essayant de l'irriguer de vos avis et commentaires, en donnant la parole aux associations mantaises qui le souhaitent, en vous informant sur vos droits ...

N'hésitez pas à nous écrire, nous, nous voulons rester à votre écoute, sincèrement.

Nos quatre élus (Armelle HERVÉ, Binta SY, Mohamed MMADI, Marc JAMMET) et toute notre équipe municipale.



INFORMEZ-VOUS À LA SOURCE.

Notre blog:
<https://www.vivre-mieux-a-mantes-la-jolie.fr>
Notre mail: vivremieuxmlj@orange.fr

Au fil des conseils



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

==> Guerre des clans à droite : nous avons mis « les pieds dans le plat »

A la suite de la présentation par le Maire du compte-rendu du conseil municipal précédent (18 octobre), **Marc JAMMET** a fait la déclaration suivante au nom de notre groupe :

« Depuis ce conseil municipal (et vous venez d'ailleurs de nous l'annoncer) Madame **AUJAY**, maire-adjointe, a démissionné de son mandat d'élue. Depuis ce conseil municipal, il faut être aveugle pour ne pas voir que quelque chose bouge à l'extérieur de ce conseil : deux pétitions circulent, un rassemblement de Mantais en colère a eu lieu lors de la Foire aux Oignons puis samedi matin devant l'Hôtel de Ville ...Ce soir les élus que nous sommes – majoritaires ou non – sont les représentants de la population mantaise. Allons-nous faire semblant de ne pas voir cette colère et les Mantais qui sont venus nombreux assister à ce conseil municipal ? Monsieur **SANTINI**, vous êtes pressenti pour être peut-être le prochain maire en 2022. Vous n'avez rien à leur dire ? Monsieur le Maire, ici ou là, des rumeurs de démission courent. Vous avez très bien que la pétition demandant au Préfet de refuser votre démission ne peut aboutir légalement. Alors ce mouvement qui se dessine pour vous soutenir, vous comptez l'utiliser comment ? Pour négocier ? Pour négocier quoi ? Pour négocier avec qui ? Nous pensons que les Mantais attendent d'y voir plus clair et qu'il faut répondre à leurs attentes.

==> Régime indemnitaire des agents municipaux. Profondément injuste.

Par la voix d'**Armelle HERVÉ**, nous avons démontré l'injustice de ce régime indemnitaire que la droite locale veut imposer aux agents municipaux.

Alors qu'ils devront travailler davantage pour des salaires toujours aussi bas, 75% d'entre eux perdraient leur indemnité annuelle de 1.000 euros pour une indemnité de ... 80 euros !

Ce n'est pas le cas de tous puisque les plus hauts salaires percevraient eux une prime mensuelle pouvant aller jusqu'à 3.000 euros, voire pour l'un d'entre eux 4.165 euros !

Très applaudie par les agents municipaux venus, eux aussi, en nombre assister à ce

conseil, **Armelle HERVÉ** a réaffirmé notre soutien au mouvement de grève à l'appel du syndicat CGT et nous avons bien évidemment voté CONTRE les deux premières délibérations concernant ce régime indemnitaire.

La droite locale par contre (quels que soient « les clans » et quoi qu'ils en disent maintenant) a voté POUR cette délibération inique.

==> Police municipale. Pour la redéfinition des missions.

Après le rapport de la Chambre régionale des comptes sur ce sujet, le Maire avait un an pour l'informer des actes qu'il avait mis en œuvre en réponse.

Le problème, comme l'a souligné **Armelle HERVÉ**, c'est d'une part qu'une fois de plus les documents nécessaires n'ont pas été communiqués aux élus (sur les 14 annexes que comporte le document seule l'annexe 2 a été communiquée), d'autre part que les réponses elles-mêmes ne sont pas fiables (baisse de la délinquance en 2018 alors que la Chambre elle-même a mis en doute les statistiques, aucune définition des priorités, l'aspect prévention négligé...).

Nous demandons pour notre part un véritable débat sur la redéfinition des missions et plus généralement sur la sécurité espérée par les habitants des trois quartiers de la Ville. Et cela passe notamment par une augmentation des effectifs de la police nationale que le Maire renonce à réclamer.

==> Où sont les documents ?

Plusieurs délibérations indiquaient que les conventions relatives étaient jointes. Sauf qu'elles n'y étaient pas.

C'est ce qu'a fait remarquer **Binta SY** (liste des tarifs de service public, révision des tarifs des marchés du Centre-Ville et du Val-Fourré, utilisation des véhicules de la Ville ...)

Réponse du Maire : « nous allons y remédier et les documents vont vous être envoyés ».

A ce jour, ce n'est toujours pas fait.

==> Petits déjeuners pour certains enfants ? Une drôle d'expérimentation.

Il s'agit là d'une expérimentation sur 6 écoles (2 écoles de chaque quartier). Sur le temps scolaire, deux petits déjeuners seront proposés aux enfants.

L'un sera pris en charge par la Municipalité (si l'on peut dire puisqu'elle sera subventionnée pour cela. Autrement dit, cela ne lui coûtera rien), l'autre par les parents (qui subordonnera le petit-déjeuner gratuit)

Binta SY a mis en évidence l'injustice que risquaient de vivre les enfants. « Le petit déjeuner gratuit, bien entendu nous sommes pour mais qu'advient-il si pour une rai-

son ou pour une autre une famille ne donnait pas à l'enfant le petit déjeuner qu'elle est censée lui fournir ? Puisque ces petits déjeuners seraient pris sur le temps scolaire, cela veut-il dire que les enfants cités plus haut regarderaient les autres manger ? »

Réponse du Maire : « ne regardez pas ce qui risque de ne pas marcher ».

On n'est pas obligé non plus d'être aveugles et sourds et d'accepter une telle délibération qui ne peut que faire supporter aux enfants une véritable injustice sociale dès leur plus jeune âge.

(Nous condamnons certains propos du Maire à ce sujet évoquant « les parents du Val-Fourré comme ceux qui ne fourniraient peut-être pas le petit déjeuner prévu (et les désignant donc du doigt) alors que ni **Binta SY**, ni **Marc JAMMET** (intervenant en appui) n'ont évoqué une quelconque localisation géographique).

==> Concertation ? Madame HERVIEUX prise « la main dans le sac »

Présentant la délibération concernant le permis de végétaliser, **Edwige HERVIEUX** (République en Marche qui a rejoint la droite locale lors des dernières élections municipales) en a profité pour valoriser « les assises de la transition écologique » et la concertation dont elle se félicite.

Elle a indiqué que ce permis de végétaliser avait été validé lors de la séance publique de restitution qui avait eu lieu le samedi précédent le conseil.

Le problème c'est que cette délibération comportant les résultats de cette séance nous a été envoyée ... 3 jours avant que ne se tienne cette séance (et sans-doute a-t-elle été écrite une dizaine de jours avant).

Ce qui fera dire à **Binta SY** : « vous êtes voyante, Madame **HERVIEUX** ».

Cette dernière se tortillant comme elle pouvait pour justifier l'injustifiable s'attira le commentaire de **Marc JAMMET** : « Madame **SY** vient de vous prendre « la main dans le sac » Je comprends que vous soyez mal à l'aise ».

Réponse d'Edwige HERVIEUX : « Je vais m'adresser à la presse locale. Je vous ferai taire sur ce sujet Monsieur **JAMMET** ».

Après Bédier, et de deux !

C'est peine perdue. Nous ne lâchons rien et personne ne nous fera taire !

==> Centre commercial principal du Val-Fourré. Première expropriation d'un commerçant.

Contrairement à ce qu'annonçait la droite locale lors des élections municipales, c'est bien « le couteau sous la gorge » que les



commerçants doivent négocier leur départ. « En gros, soit les négociations aboutissent (à quelles conditions ?) soit une procédure d'expropriation est lancée au prix des domaines » a commenté Marc JAMMET. A l'évidence c'est aussi un avertissement, d'autres procédures vont suivre.

==> La croix-Ferrée et « la valise en carton ».

Le Maire a cru bon de tacler Marc JAMMET sur de prétendues déclarations : « vous avez indiqué que les retraités allaient se retrouver dehors avec une valise en carton ».

« Quand ais-je écrit ou tenu de tels propos ? » a demandé l' élu d'opposition.

« On me l'a rapporté » a dit le Maire (*Qui ? Quand ? Où ? Puisque c'est évidemment faux*).

Que le maire s'insurge contre les rumeurs que ferait courir contre lui un autre clan, c'est justifié. Et nous condamnons ces pratiques détestables.

Ce serait nettement mieux par contre qu'il ne se livre pas lui-même à ces mêmes pratiques quand cela l'arrange !

Pour retrouver l'intégralité des débats du conseil, suivez ce lien vers l'enregistrement (Youtube) : <https://www.youtube.com/watch?v=9TEObADDtDq>

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2021.

==> Attributions de compensation. 50 millions d'euros reversés par une GPSEO en faillite !

C'est le total reversé à certaines communes après un an et demi de négociations laborieuses.

Il fallait pour cela que les communes qui avaient engagé des recours en justice les retirent et que tous les Maires, tous les groupes "reconnus" acceptent le résultat de cette négociation.

Argument imparable (*pour eux*) du Président actuel et de ses Vices Présidents: « attention, si nous respectons strictement la loi, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui ne vous seront pas reversés ».

Alors groupes reconnus et Maires ont accepté !

Et dans une GPSEO pratiquement en faillite, ils ont dégagé 50 millions d'euros de dépenses.

Comme l'avait annoncé (*et dénoncé*) il y a un an Marc Jammet, ils multiplient maintenant les réunions pour déterminer le montant des futures hausses de fiscalité (*il est question d'une augmentation de 30% de la taxe foncière et d'une augmentation importante de la taxe sur les ordures ménagères*).

Pour ce qui concerne Mantes-la-Jolie, cette attribution de compensation est passée de 3 millions d'euros du temps de la CAMY à - 421.172,29 euros que la Ville va donc devoir payer à la GPSEO.

Vous trouverez sur notre blog le tableau ré-

capitulatif de ces attributions commune par commune.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021.

==> Chambre régionale des comptes. Les budgets depuis 2016 ne sont pas sincères.

La Chambre régionale des comptes « ne l'envoie pas dire »: les budgets sont insincères depuis 2016 (*date de la création de la GPSEO*).

Elle relève entre autres « une planification spatiale et un projet communautaire inaboutis », « l'absence de mutualisation des services », pointe du doigt les défaillances flagrantes dans les attributions de compensation (332 millions d'euros de 2016 à 2020) qui représentent aujourd'hui 28% des recettes de fonctionnement (*pour une quinzaine de communes bénéficiaires sur 73*) ... et l'insincérité des « restes à réaliser ».

Les « restes à réaliser », comme leur nom l'indique, c'est ce qu'il reste à réaliser en fin du budget (*soit des recettes qui n'ont pas été au rendez-vous, soit des dépenses qui n'ont pas été engagées*).

En soi, ce n'est pas une anomalie.

Il y en a dans tous les budgets des collectivités territoriales puisque les budgets annuels sont basés sur des prévisions.

Rien d'anormal à cela à une condition: que ces « restes à réaliser » ne soient pas trop importants par rapport au budget total!

Or ceux-ci représentent en moyenne 35% des recettes prévues et 29% des dépenses.

Pour parler clair, dans ces budgets on a inscrit plus d'un tiers de recettes qu'on n'a jamais perçues et un tiers de dépenses qui n'ont pas été faites.

Autrement dit encore l'équilibre des budgets « inscrits sur le papier », c'est ... du pipeau !

Pire, des contrats d'emprunts qui n'existent pas semblent même avoir été inscrits en « restes à réaliser » en 2019.

Et là on n'est plus dans un défaut de prévision mais on frôle le faux en écriture publique.

Dès lors une question se pose: comment des groupes d'élus (*tous ceux qui sont « reconnus » aujourd'hui*) de droite comme de « Gôche » (*excepté notre groupe « informel » que la GPSEO refuse de reconnaître*) ont-ils pu tous accepter un tel état de fait et se partager les Vices Présidences (*bien indemnisées*) ?

Pour ce qui concerne le groupe municipal **VIVRE MIEUX À MANTES-LA-JOLIE** représenté par Marc JAMMET, c'est clair: nous sommes contre cette espèce d'usine à gaz qu'est la GPSEO et nos l'assumons !

C'est une question d'honnêteté et de respect des électeurs.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Marc JAMMET a refusé de siéger au sein du groupe de « gôche » qui, après avoir pactisé

avec la droite, se tortille maintenant comme il le peut après avoir voté TOUS LES BUDGETS.

Pour ce qui concerne les autres groupes, la clarification n'est pas de mise.

On affirme soutenir et vouloir la réussite de cette communauté urbaine gigantesque (73 communes, 400.000 habitants) mais on lui fait payer, de fait, des réalisations qui devraient être de la compétence des communes.

Le tout dans un désordre inimaginable (*on donne des compétences communales à la GPSEO puis on les fait exercer par certaines communes, on négocie pendant des mois des attributions de compensation qui ne correspondent pas aux compétences transférées ...*).

Au final, la GPSEO est à la limite de la faillite avec « l'épée de Damoclès » associée: le risque de la mise sous tutelle par l'Etat.

Quitte à nous faire à nouveau des adversaires politiques qui trouveront encore que « nous ne jouons pas le jeu », nous l'affirmons à nouveau: **il est temps que les élus communautaires rendent des comptes aux citoyens et ne tentent plus de les instrumentaliser.**

Enfin nous vous proposons de vous faire vous-mêmes votre opinion sur ce rapport que nous publions intégralement sur notre blog (<https://vivre-mieux-a-mantes-la-jolie.fr/2021/10/8.rapports-de-la-cour-des-comptes.html>).

==> Eau. Ca augmente au 1^{er} janvier 2022



En attendant de nouvelles augmentations de la fiscalité communautaire et de la taxe sur les ordures ménagères, c'est le tarif de l'eau qui va augmenter dès l'an-

née prochaine.

En trois parties: la redevance « eau potable », le tarif « eau potable », la redevance « assainissement collectif ».

Il s'agit d'engager des travaux (*entretien des canalisations pour éviter les fuites notamment*) que les multinationales privées (Véolia et Suez qui viennent de fusionner par exemple) n'ont jamais effectuées.

Et ce sont ... les consommateurs qui vont payer, une fois de plus.

Pour ce qui concerne **Mantes-la-Jolie, la redevance « eau potable » est multipliée par deux**, le tarif « eau potable » (*variable suivant les cas*) et la redevance « assainissement collectif » augmentée de + 0,04 euros.

Vous trouverez, sur notre blog, ces augmentations commune par commune.

Lors des dernières élections municipales de mars 2020; la droite locale avait traité notre proposition par le mépris (« piège à gogos ») ... tout en refusant au dernier moment le débat prévu par une télévision yvelinoise.

Nous, nous n'avons rien lâché !

Et nous continuons à défendre et à argumenter notre proposition.

PARCE-QUE C'EST UN BESOIN.

43,6% des familles de notre ville sont classées « à bas revenus » par la Caisse d'Allocations Familiales (CNAF).

La cantine gratuite pour tous les enfants fréquentant nos écoles maternelles et élémentaires, ce serait d'abord l'assurance d'un repas équilibré pour chaque jour scolaire.



UNE MESURE D'ÉGALITÉ ET DE SOLIDARITÉ.

Nous proposons la gratuité de la cantine pour toutes les familles quels que soient leurs revenus. Une mesure donc de solidarité (voir plus haut) mais aussi d'égalité républicaine.

Tous les Mantais paient des impôts d'une manière ou d'une autre.

Et ces impôts financent le budget municipal: par l'imposition directe (taxes foncières « directes » pour les propriétaires, récupérées dans les charges pour les locataires).

Notre budget municipal est aussi financé par l'Etat (dotations qui proviennent de l'impôt sur le revenu, de la TVA ...).

Nous pensons donc que ce serait une bonne utilisation de nos im-

pôts, favorisant l'égalité et la solidarité entre tous.

POUR UNE AUTRE ALIMENTATION PLUS ÉCOLOGIQUE ET PLUS SAIN.

Cela « pourrait » favoriser une autre alimentation avec le retour de la gestion de la cantine en régie publique.

En effet, plutôt que de confier l'alimentation de nos enfants à des « marchands de soupes » privés (dont le but est de dégager des profits), le retour en régie municipale permettrait de privilégier « les circuits courts » (agriculture de proximité notamment) et la qualité bio des repas.

Le retour en régie publique offre d'ailleurs plusieurs possibilités concrètes, de la régie municipale (la Ville confectionne ses propres repas) à une intercommunalité choisie (la cantine est en régie publique à Limay et à l'Hôpital de Mantes-la-Jolie. Rosny-sur-Seine a annoncé dernièrement que la commune allait s'y engager).

Il est donc tout à fait possible que plusieurs communes proches, notre hôpital se réunissent et définissent ensemble un véritable projet commun où chacun apporte son expérience, ses compétences acquises et partage jusqu'au financement..



METTRE EN ŒUVRE UN PROCESSUS

Il ne s'agit pas d'en faire une proposition « électoraliste ».

Si on veut respecter les Mantais, il faut être sérieux !

Nous proposons donc pas la mise en œuvre d'une telle décision du jour au lendemain mais un processus qui s'étalerait sur deux mandats municipaux :

- ♦ d'abord la réduction chaque année de 10% du prix des repas payés par les familles, et dans le même temps, de réinvestir dans les capacités d'accueil des enfants, d'une cuisine centrale ou intercommunale

chaque année les capacités d'accueil des enfants et de retrouver les compétences municipales nécessaires.

Quand on réalise que la passerelle sur le Pont de Limay (gelée en hiver) a coûté 10 millions d'euros, que plusieurs dizaines de millions d'euros sont gaspillés dans le but illusoire de faire venir à Mantes-la-Jolie une population plus fortunée (du Val-Fourré où on casse les logements sociaux

programmées du « 105 » ou de la Croix-Ferrée à Gassicourt), il s'agit donc bien d'une question de choix politiques au vrai sens du terme.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Que feraient les familles de cet argent économisé dans leur budget ?

Elles l'investiraient « en bourse » ou elles achèteraient davantage pour satisfaire leurs besoins (et notamment dans les commerces de proximité) ?

Poser la question c'est y répondre: **CE SERAIT UN CERCLE VERTUEUX REPO-SANT SUR DES DÉPENSES MUNI-CIPALES UTILES.**



sans en reconstruire au Centre-Ville avec le projet « gares » où on veut exproprier de fait des Mantais qui ont fait de gros efforts financiers pour se maintenir dans le quartier en passant par les destructions



LE COÛT D'UN TEL PROCESSUS

En année « pleine » (hors COVID), les familles mantaises reversent en moyenne à notre commune 3 euros par repas - soit 600.000 euros à la Ville.

La réduction de 10% du prix payé par les parents coûterait donc 60.000 euros à la Ville la première année - soit une proportion infime (0,0006 %) du budget municipal qui est équilibré « bon an mal an » aux alentours de 100 millions d'euros.

Nous aurions donc tout à fait les possibilités financières d'élargir

Surprenant ?

Même New York s'y est mis.

La ville de New-York aux Etats-Unis s'y est mise depuis la rentrée scolaire 2017.

Depuis cette date, en effet, la cantine est devenue gratuite dans les écoles publiques.

Comme l'avait fait savoir à l'époque la rectrice de l'Académie de New-York: dès la rentrée scolaire de 2017, tous les élèves inscrits dans une école publique de l'Etat se verront offrir leur déjeuner à la cantine (.../...). Pour rester concentrés en classe, il ne faut pas avoir le ventre vide » ajoutant que ce serait aussi « lutter contre les stigmatisations et le racisme social entre élèves ».

New-York à l'époque ne faisait qu'emboîter le pas à plusieurs autres villes comme Chicago, Detroit, Dallas ou encore Boston.

Pourquoi ce qui est devenu possible dans « le pays du libéralisme » ne le serait-il pas en France ... et à Mantes-la-Jolie ?

ÉVITER L'EXPULSION LOCATIVE

La trêve hivernale s'achèvera cette année le 31 mars.

Cela signifie aussi le retour des huissiers et le concours de la force publique pour faire exécuter les expulsions locatives.

C'est sans attendre qu'il faut réagir.

Face à des accidents de la vie : perte d'emploi, séparation, maladie, ... le budget déséquilibré par la perte de revenus peut entraîner une difficulté de règlement du loyer pouvant aboutir à une procédure d'expulsion.



Lors du premier loyer impayé le bailleur doit faire appel si il y a lieu, à la caution solidaire du locataire mais la procédure se poursuit si la dette ne peut être remboursée.

Si vous percevez de l'Allocation Logement ou de l'APL, le bailleur peut également avertir la CAF à partir de deux mois de loyers impayés avec la suspension de celle-ci si aucun plan d'apurement n'est mis en place dans les mois suivants.

Si vous n'avez pas de droit ouvert à l'APL/AL c'est peut être le moment de vérifier si vous auriez un droit à cette allocation.

Depuis 2021 les droits prennent en compte les 12 derniers mois de ressources perçues, et non plus les ressources N-2.

A ce stade, il est également nécessaire de régler ce que vous pouvez du montant de votre loyer et de prendre contact avec votre bailleur pour avertir de votre situation difficile.

Si le non-paiement se poursuit, le bailleur effectue un commandement de payer auprès d'un huissier avec un délai de deux mois pour prendre contact et convenir d'un plan d'apurement amiable.

Des frais sont appliqués.

Les difficultés persistent, et le bailleur poursuit la procédure auprès du tribunal d'instance.

Vous recevez alors l'Assignation au tribunal par courrier recommandé avec un document à compléter faisant état de votre situation budgétaire et personnelle pouvant expliquer les impayés.

A ce stade de la procédure vous recevez des propositions de rendez-vous par le service social du département ou/et de la commune.

Ces rencontres ont pour objectifs d'évaluer vos droits éventuels et de faire des propositions lors de l'audience au tribunal selon votre situation : apurement, dossier de surendettement, mesure d'accompagnement budgétaire....

L'AUDIENCE AU TRIBUNAL

Il est appréciable de vous présenter à l'audience.

Vous pouvez être assisté si vous le souhaitez par un avocat.

Le juge peut proposer un plan d'apurement qu'il sera important de respecter.

Mais il peut également décider de la résiliation du bail.

Néanmoins il est important de reprendre le paiement de votre loyer courant.

Si par la suite aucun accord n'est envisageable avec le bailleur et que la procédure se poursuit :

Commandement de quitter les lieux avec un délai de deux mois. Si aucune solution n'est trouvée, vous pouvez demander un délai au juge d'exécution.

Le bailleur peut alors saisir le préfet pour demander la réquisition de la force publique.

Des éléments sont sollicités auprès des services de police et sociaux afin que le préfet puisse rendre la décision. **Il est donc important de vous manifester pour expliquer votre situation.**

Les expulsions locatives sont néanmoins interdites lors de la trêve hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars.

EN CAS DE DIFFICULTÉ DE PAIEMENT DU LOYER, NE RESTEZ SURTOUT PAS SANS RÉAGIR.

Certains organismes peuvent vous accompagner et permettre de vous sortir de cette situation par des mesures d'accompagnement ou des aides financières.

Sur le Mantois :

- ♦ **Action logement** : <https://www.actionlogement.fr/le-cil-pass-assistancer-0>
- ♦ **Allô Solidarités** », numéro dédié aux Secteurs d'Action Sociale du département au 01 30 83 68 36

Les permanences associatives

- ♦ **ADIL** (Association départementale d'information sur le logement) <https://www.adil78.org/>
- ♦ **CRÉSUS** (Surendettement) <https://www.cresus-iledefrance.org/contact/>

GPS&O : Nouvelle augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement.

Le GPS&O a décidé, dans sa séance du 16 décembre 2021, d'augmenter le prix de l'eau de 0,25 € le m³ (à partir du 1^{er} janvier 2022), l'assainissement de + 2,57 %, les redevances, enfin, de 2 à 5 centimes le m³.

- **Au total, pour une facture de référence de 120 m³ annuels (pour une famille de quatre personnes), une dépense supplémentaire de 37 € environ.**

- Le GPS&O a également réaffirmé sa volonté de poursuivre l'harmonisation des prix des quelque 56 contrats (presque tous en Délégation de Services Publics, c'est-à-dire confiés aux sociétés privées) qui gèrent le secteur dans les 73 communes de l'agglomération.

- Le GPS&O a, en outre, approuvé le principe d'une augmentation annuelle systématique équivalent à l'indice du coût de la vie calculé par l'INSEE, à partir de 2023.

- La raison invoquée pour « justifier » ces augmentations est la mise en place de la décarbonatation (eau adoucie avant distribution) et le renouvellement « patrimonial » des réseaux dont l'entretien a été longtemps négligé par les délégataires.

♦ A noter que la délibération mettait à part la situation particulière de la seule régie publique de l'agglomération, celle de Limay/Guitrancourt, qui propose la fourniture gratuite de 40 % des m³ à usage domestique. Le Maire de Limay a été amené à intervenir pour rappeler cet acquis social important dont bénéficient les familles et les habitants desservis par cette régie publique, et que le GPS&O voulait faire disparaître par une augmentation uniforme.

Lorsque notre Association s'est constituée en 2009 dans le cadre de l'ancienne CAMY, elle a obtenu, grâce à une démonstration implacable comparant les prix de la régie publique de Limay à ceux pratiqués par Suez et Veolia qui se « partageaient » les communes de la CAMY, **une baisse de 30% du prix de l'eau et de 72 % du tarif de l'abonnement** en 2010.

De même, à Poissy et aux Mureaux, des Associations comparables (Eau Val de

Seine, Les Mur'eu) ont combattu pour le retour ou le maintien de régies publiques dans leurs communes pour la distribution de l'eau et l'assainissement.

La loi NOTRe de 2015 a contraint les communes et les communautés d'agglomération à fusionner dans de gigantesques ensembles, tels le GPS&O qui regroupe 73 communes de la Vallée de la Seine et plus de 400 000 habitants.

Les prérogatives traditionnelles qui relevaient auparavant des communes, comme la gestion de l'eau potable, ont été déléguées à ces gigantesques intercommunalités qui décident désormais des tarifs et de la reconduction des contrats, presque tous confiés aux délégataires privés Suez et Veolia qui n'étaient « concurrents » qu'en apparence et qui, depuis 2021, ne constituent plus qu'une seule entreprise « monopolistique », puisque Veolia a racheté Suez !

A ce propos, il faut rappeler la position de l'AMF (Association des Maires de France) et de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) qui « *demandent de laisser les communes, les communautés de communes et d'agglomération organiser librement les compétences eau et assainissement ; alors que le mécanisme de délégation (...) ne le rend en réalité peu applicable au regard de sa compétence* ». (12 novembre 2019).

Or, force est de constater que très peu de Maires et d'élus du GPS&O défendent cette revendication qui est pourtant la position officielle des Associations dont ils sont membres !

Le résultat est connu : les contrats de DSP (au privé) sont systématiquement reconduits, les prix augmentent de manière uniforme, l'harmonisation se fait plutôt à la hausse et la seule régie publique de Limay/Guitrancourt, qui a mis en place une tarification sociale, doit combattre pour la défendre.

En 2016, l'AREP-CAMY a donc proposé aux Associations de Poissy et des Mureaux de fusionner pour devenir l'AREP-Val de Seine afin de pouvoir intervenir au niveau communautaire.

Mais chacun comprend que l'intervention et le contrôle des citoyens est deve-

nu beaucoup plus difficile à ces niveaux « monstrueux »... qui ont d'ailleurs été conçus pour cet objectif !

Il existe pourtant une solution conforme, à la fois, à la position de l'AMF et de l'AMRF et à l'intérêt des citoyens :

Créer dès maintenant le cadre d'une régie publique à l'échelle de la communauté d'agglomération afin d'accueillir progressivement les communes à échéance de leurs actuels contrats de DSP qui ne seraient donc pas reconduits.

Adopter une tarification sociale à l'exemple de la régie de Limay/Guitrancourt qui rend gratuits 40 % des m³ à destination domestique.

L'AREP-Val de Seine continuera de faire valoir ces propositions auprès des élus du GPS&O à qui elle s'est déjà adressée à plusieurs reprises.

Dans l'immédiat, l'AREP-Val de Seine **proteste** contre les augmentations adoptées le 16 décembre 2021 et contre la décision d'une augmentation annuelle systématique.

Maurice MARTIN
Membre du CA de la coordination Eau Ile de France

Pour contacter l'AREP-VS

- ♦ AREP-VS, AGORA, 254 BOULEVARD DU MARÉCHAL JUIN 78200 MANTES-LA-JOLIE
- ♦ jacques.savigny@gmail.com

Vous nous avez dit ...

SUR LES ASSISES DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un gros investissement pour l'organisation de ces assises mais peu de participants par rapport au nombre d'habitants de la commune.

La définition de "transition" est : passer d'un état à un autre. Quel est l'état actuel de la commune ?

Consommation énergie/ eau ? Consommation espaces naturels ? Isolation des bâtiments publics ? Consommation de l'éclairage public ? Pollution lumineuse ? Qualité des transports publics ? Qualité de l'air ? ...

Bref je pensais que la commune souhaitait identifier des points d'amélioration par rapport à l'état actuel et que les participants les hiérarchisent ,

Naïvement je pensais que cela aboutirait à un plan d'action que la commune engagerait. Mais non!

Ici on nous vend du développement durable « Faites ce que je dis mais pas ce que je **fais** ».

Ce serait au citoyen de transiter vers un comportement vertueux alors que la commune ne montre pas l'exemple, en particulier concernant la bétonisation du dernier espace naturel à l'ouest de la commune "les Hautes Garennes "..., « C'est une décharge! » déclare la Maire-adjointe à la Transition écologique Edwige HERVIEUX au cours d'un conseil municipal.

On ne peut même pas dire qu'elle l'affirme sans le savoir car elle affectionne d'y faire son jogging, c'est donc une menteuse !

CC.

NOS ÉLUS SONT INTERVENUS ...

◆ **CONSULTATION AU SERVICE URBANISME.**

Plusieurs Mantais ont voulu consulter les documents relatifs à l'opération du promoteur immobilier « EMERGIE » rue Porte-aux-Saints et se sont heurtés à un refus de consultation de la part du service « Urbanisme ».

Nous avons écrit au Maire afin que ce droit pour tout citoyen soit respecté.

◆ **Hôpital de Mantes.** Le holter doit être remplacé au plus vite.

L'Hôpital de Mantes a décidé de ne pas remplacer le holter tombé en panne et a même annulé les rendez-vous déjà pris.

Nous sommes intervenus afin que les moyens soient dégagés et que ce holter soit remplacé au plus vite.

ET AUSSI ...

LA SECURITE SOCIALE VA RESTER A MANTES-LA-JOLIE.

Pour ce qui concerne le déménagement (*qui était prévu*) de la Sécurité Sociale de Mantes-la-Jolie à Poissy et contre lequel un collectif citoyen s'était constitué, nous avons le plaisir que vous annonçiez qu'il n'est plus à l'ordre du jour.

Depuis le 4 janvier prochain, TOUS les agents et TOUS les services de la CPAM ont emménagé boulevard Clemenceau (*ex Hôtel des Impôts*) à Mantes-la-Jolie.

Nous sommes fiers d'avoir participé à cette belle mobilisation rassemblant agents de la CPAM, élus, associations et partis politiques qui l'ont souhaité, près de 1.200 signataires d'une pétition en quelques semaines.

Merci à toutes et à tous.